



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des libertés publiques**

**Arrêté N° 249/2021/DRLP1
portant constitution des commissions de propagande en vue de l'élection
des conseillers départementaux 2021**

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code électoral, notamment les articles L.212, R.31 et R.32 ;

VU le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;

CONSIDERANT les désignations faites par le Premier Président de la cour d'appel de Poitiers et par le Directeur régional d'ADREXO ;

ARRETE

Article 1er : En vue de l'élection des conseillers départementaux 2021, il est institué dans chaque commune chef-lieu de canton du département de la Vendée, une commission de propagande composée ainsi qu'il suit :

COMMISSION DE PROPAGANDE D'AIZENAY – Canton 1

- Mme Anne BAZIER Vice-présidente au tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, **Présidente titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Laëtitia NICOLAS, Présidente du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, **Présidente suppléante**.
- Mme Eugénie MAGARDEAU Directrice Pôle ville vivante et solidaire de la mairie d'Aizenay, membre **titulaire**, et en cas d'empêchement, M. Christophe MONNIER, Directeur général des services.
- M. Eric GUILLERMOU Représentant de la société ADREXO, membre **titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Sylvaine NICOU.

Le secrétariat sera assuré par Mme Vanessa MORNET, Responsable service Accueil / Population à la Mairie d'Aizenay.

COMMISSION DE PROPAGANDE DE CHALLANS - Canton 2

- M. Christian BURY Vice-président au tribunal judiciaire des Sables d'Olonne, **Président titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Soizik HELLEUX, Vice-présidente au tribunal judiciaire des Sables d'Olonne, Directeur général adjoint des services de la mairie de Challans, membre titulaire.
- M. Etienne VENDÉ
- Mme Nadège AUDRAIN Représentant de la société ADREXO, membre titulaire, et en cas d'empêchement, M. Christian REGEASSE.

Le secrétariat sera assuré par Mme Christine TRICHET, Agent en charge des élections à la mairie de Challans.

COMMISSION DE PROPAGANDE DE CHANTONNAY – Canton 3

- Mme Anne BAZIER Vice-présidente au tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, **Présidente titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Laëtitia NICOLAS, Présidente du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, Présidente suppléante.
- Mme Brigitte PHELIPEAU Adjointe au Maire de Chantonnay, membre titulaire.
- M. Eric GUILLERMOU Représentant de la société ADREXO, membre titulaire, et en cas d'empêchement, Mme Sylvaine NICOU.

Le secrétariat sera assuré par Mme Adeline GROLLEAU, Référente élection – service à la population à la mairie de Chantonnay.

COMMISSION DE PROPAGANDE DE LA CHATAIGNERAIE – Canton 4

- M. Jérôme AIMÉ Vice-président au tribunal de proximité de Fontenay-le-Comte, **Président titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Laëtitia NICOLAS, Présidente du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, Présidente suppléante.
- Mme Sylvie DEBORDE Directrice générale des services de la mairie de La Châtaigneraie, membre titulaire, et en cas d'empêchement, Mme Christine TURCAUD, directrice générale adjointe.
- Mme Capucine GUILBAUD Représentant de la société ADREXO, membre titulaire, et en cas d'empêchement, M. Alexandre LE RAI.

Le secrétariat sera assuré par Mme Anne-Françoise REIGNER du service Elections de la mairie de La Châtaigneraie.

COMMISSION DE PROPAGANDE DE FONTENAY LE COMTE – Canton 5

- M. Jérôme AIMÉ Vice-président au tribunal de proximité de Fontenay-

le-Comte, **Président titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Laëtitia NICOLAS, Présidente du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, **Présidente suppléante**.

- M. Eric LE VOUËDEC

Directeur des affaires juridiques de la mairie de Fontenay-le-Comte, membre **titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Valérie MORIN, Cheffe de service Citoyenneté - Accueil.

- Mme Capucine GUILBAUD

Représentant de la société ADREXO, membre **titulaire**, et en cas d'empêchement, M. Alexandre LE RAI.

Le secrétariat sera assuré par Mme Chrystelle BOBIN, Service Elections de la mairie de Fontenay Le Comte.

COMMISSION DE PROPAGANDE DES HERBIERS – Canton 6

- Mme Isabelle De COUX

Vice-présidente au tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, **Présidente titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Laëtitia NICOLAS, Présidente du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, **Présidente suppléante**.

- Mme Alexandra AUVINET

Responsable du service Elections de la mairie des Herbiers, membre **titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Carol LENFANT, Directrice générale des services.

- M. Eric GUILLERMOU

Représentant de la société ADREXO, membre **titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Sylvaine NICOU.

Le secrétariat sera assuré par Mme Marina RABRUAUD, Agent du service Elections de la mairie des Herbiers.

COMMISSION DE PROPAGANDE DE L'ILE D'YEU – Canton 7

- M. Christian BURY

Vice-président au tribunal judiciaire des Sables d'Olonne, **Président titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Soizik HELLEUX, Vice-présidente au tribunal judiciaire des Sables d'Olonne, Agent administratif à la mairie de l'île d'Yeu, membre **titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Julie MARTIN, agent administratif.

- Mme Anne GORDEEFF

- Mme Nadège AUDRAIN

Représentant de la société ADREXO, membre **titulaire**, et en cas d'empêchement, M. Christian REGEASSE.

Le secrétariat sera assuré par Mme Elisabeth BETUS, agent administratif à la mairie de l'île d'Yeu.

COMMISSION DE PROPAGANDE DE LUÇON – Canton 8

- M. Jérôme AIMÉ Vice-président au tribunal de proximité de Fontenay-le-Comte, **Président titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Laëtitia NICOLAS, Présidente du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, Présidente suppléante.
- Mme Bernadette TESSIER Responsable du service à la Population de la Mairie de Luçon membre titulaire, et en cas d'empêchement, Mme Karine TESSON, adjoint administratif.
- Mme Capucine GUILBAUD Représentant de la société ADREXO, membre titulaire, et en cas d'empêchement, M. Alexandre LE RAI.

Le secrétariat sera assuré par Mme Mathilde MARESQ, Directrice générale des services.

COMMISSION DE PROPAGANDE DE MAREUIL SUR LAY DISSAIS – Canton 9

- Mme Isabelle De COUX Vice-présidente au tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, **Présidente titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Laëtitia NICOLAS, Présidente du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, Présidente suppléante.
- Mme Edith MARIONNEAU Adjoint administratif à la mairie de Mareuil sur Lay – Dissais membre titulaire, et en cas d'empêchement, Mme Aurélie RAFFINEAU, Directrice générale des services.
- Mme Capucine GUILBAUD Représentant de la société ADREXO, membre titulaire, et en cas d'empêchement, M. Alexandre LE RAI.

Le secrétariat sera assuré par Mme Edith MARIONNEAU.

COMMISSION DE PROPAGANDE DE MONTAIGU-VENDEE – Canton 10

- Mme Isabelle De COUX Vice-présidente au tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, **Présidente titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Laëtitia NICOLAS, Présidente du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, Présidente suppléante.
- Mme Corinne LAPORTE Responsable du service habitant de la mairie de Montaigu-Vendée, membre titulaire, et en cas d'empêchement, Mme Magali GOURAUD, chargée des élections.
- M. Eric GUILLERMOU Représentant de la société ADREXO, membre titulaire, et en cas d'empêchement, Mme Sylvaine NICOU.

Le secrétariat sera assuré par Mme Corinne LAPORTE.

COMMISSION DE PROPAGANDE DE MORTAGNE SUR SEVRE – Canton 11

- Mme Anne BAZIER Vice-présidente au tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, **Présidente titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Laëtitia NICOLAS, Présidente du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, Présidente suppléante.
- M. Fabien BOUCHET Directeur général des services de la mairie de Mortagne sur Sèvre membre titulaire, et en cas d'empêchement, Mme Sylvie SIRE, agent chargée des élections.
- M. Eric GUILLERMOU Représentant de la société ADREXO, membre titulaire, et en cas d'empêchement, Mme Sylvaine NICOU.

Le secrétariat sera assuré par M. Fabien BOUCHET.

COMMISSION DE PROPAGANDE DE LA ROCHE-SUR-YON - 1 ET LA ROCHE-SUR-YON - 2 - Cantons 12 et 13

- M. Claude OESINGER Vice-président au tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, **Président titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Laëtitia NICOLAS, Présidente du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, Présidente suppléante.
- Mme Camille ERNIE Directrice Proximité et citoyenneté de la mairie de La Roche-sur-Yon, membre titulaire, et en cas d'empêchement, Mme Cindy RATTIER, Responsable de l'unité état-civil / recensement.
- M. Eric GUILLERMOU Représentant de la société ADREXO, membre titulaire, et en cas d'empêchement, Mme Sylvaine NICOU.

Le secrétariat sera assuré par Mme Sophie SIRET, officier d'état-civil.

COMMISSION DE PROPAGANDE DES SABLES D'OLONNE – Canton 14

- M. Christian BURY Vice-président au tribunal judiciaire des Sables d'Olonne, **Président titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Soizik HELLEUX, Vice-présidente au tribunal judiciaire des Sables d'Olonne.
- M. Yann-Yves BIFFE Directeur général adjoint de la mairie des Sables d'Olonne, membre titulaire, et en cas d'empêchement, M. Cyril VARENNES, Responsable Elections de la mairie des Sables d'Olonne.
- Mme Nadège AUDRAIN Représentant de la société ADREXO, membre titulaire, et en cas d'empêchement, M. Christian REGEASSE.

Le secrétariat sera assuré par M. Cyril VARENNES.

COMMISSION DE PROPAGANDE DE SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ – Canton 15

- M. Christian BURY Vice-président au tribunal judiciaire des Sables d'Olonne, **Président titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Soizik HELLEUX, Vice-présidente au tribunal judiciaire des Sables d'Olonne.
- Mme Anne SUIRE Responsable Elections de la mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, membre titulaire et en cas d'empêchement, Mme Michèle GAULTIER, Assistante de gestion administrative.
- Mme Nadège AUDRAIN Représentant de la société ADREXO, membre titulaire, et en cas d'empêchement, M. Christian REGEASSE.

Le secrétariat sera assuré par Mme Anne SUIRE.

COMMISSION DE PROPAGANDE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS – Canton 16

- M. Christian BURY Vice-président au tribunal judiciaire des Sables d'Olonne, **Président titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Soizik HELLEUX, Vice-présidente au tribunal judiciaire des Sables d'Olonne.
- Mme Maud MALIDIN Directrice générale des services de la mairie de Saint-Jean-de-Monts, membre titulaire, et en cas d'empêchement, Mme Isabelle MARTINEAU, adjoint administratif principal.
- Mme Nadège AUDRAIN Représentant de la société ADREXO, membre titulaire, et en cas d'empêchement, M. Christian REGEASSE.

Le secrétariat sera assuré par Mme Maud MALIDIN.

COMMISSION DE PROPAGANDE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE – Canton 17

- M. Christian BURY Vice-président au tribunal judiciaire des Sables d'Olonne, **Président titulaire**, et en cas d'empêchement, Mme Soizik HELLEUX, Vice-présidente au tribunal judiciaire des Sables d'Olonne.
- M. Richard MOAN Chef du Pôle Coordination Générale à la mairie de Talmont-Saint-Hilaire, membre titulaire, et en cas d'empêchement, Mme Dorothee DESMARETS, Secrétaire du pôle Coordination Générale.
- Mme Nadège AUDRAIN Représentant de la société ADREXO, membre titulaire, et en cas d'empêchement, M. Christian REGEASSE.

Le secrétariat sera assuré par Mme Dorothee DESMARETS.

Article 2 : Chaque commission aura pour mission :

1. de faire assurer matériellement le libellé des enveloppes nécessaires à l'expédition des circulaires et des bulletins de vote aux électeurs de leur canton respectif selon les modalités du marché national conclu avec la société ADREXO,

2. de remettre, au plus tard le vendredi 21 mai 2021 pour le premier tour de scrutin, et le cas échéant le jeudi 24 juin 2021 pour le second tour à la société ADREXO les plis adressés aux électeurs du canton, contenant une circulaire et un bulletin de vote de chaque binôme de candidats, sauf pour les électeurs de la commune des Herbiers, dotée de machines à voter, qui ne recevront que la circulaire,
3. de remettre à chaque mairie du canton, hormis la commune des Herbiers, au plus tard aux dates mentionnées au 2. ci-dessus, les bulletins de vote de chaque binôme en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits.

La commission de propagande n'assure pas l'envoi des circulaires et des bulletins de vote qui ne sont pas conformes aux prescriptions du code électoral.

Article 3 : Les binômes de candidats ou leurs représentants dûment mandatés pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission concernant leur canton.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de la Vendée et les présidents des commissions de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 5 mai 2021

Le Préfet



Benoît BROCA

